

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 02 MARS 2018**

**Présents :** M. DEZIER – Mme BERNARD – M. MAGNANON – Mme BODINAUD – Mme ANCELIN – M. GOMEZ – Mme LASSALLE – M. DEZERCE – Mme LAVERGNE – M. AUTIN – M. HOUSSEIN – Mme BOULEAU - FEYFANT – M. SALESSE – Mme MORELET – M. PASCAL – Mme BLANQUART – M. DAVID – Mme MEYER – M. CHAILLOUX – M. PIERRE – M. DELAGE.

**Excusés :** M. JUIN – Mme RIOU – M. BREJOU – Mme BRUNET – M. MAITRE – Mme LAFFAS – Mme PICOT PELCERF – Mme MARZAT.

**Pouvoirs :** M. JUIN à M. DEZIER – Mme RIOU à Mme ANCELIN – Mme BRUNET à Mme MORELET – M. BREJOU à Mme BODINAUD – Mme MARZAT à Mme MEYER.

**Mme LAVERGNE a été élue secrétaire.**

**I. COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2018**

**Monsieur le Maire** ouvre la séance et demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte rendu de la séance du 2 février 2018.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**II. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX, VOIRIE, PATRIMOINE DU 6 FEVRIER 2018**

**M. Dezerce** rend compte des travaux de la commission essentiellement consacrée à la préparation du budget 2018. Une liste de travaux a été établie et la commission s'est penchée sur la priorité attachée à chacun des éléments de cette liste, étant entendu que seuls les travaux de priorité 1 pourraient être proposés au budget 2018.

**M. Magnanon** souhaite que soit inscrite la réalisation de logements d'urgence dans l'ancienne maison de garde barrière de la route de l'Isle d'Espagnac. A ce titre, **M. Pascal** indique qu'au titre de ses fonctions à OMEGA, il était en « maraude » la semaine dernière avec Monsieur le Préfet qui a manifesté son souhait de voir les haltes de nuits regroupées sur Angoulême même.

**Mme Meyer** constate l'inscription de 10 000 € au titre des illuminations de Noël. Elle demande s'il y a eu des acquisitions en 2017. **Mme Bodinaud** lui répond que cela fait 2 ou 3 exercices qu'il n'y a pas eu de renouvellement de ces matériels.

**M. Delage** indique qu'il souhaite que des logos placés à l'avant du véhicule complètent la signalétique existante et non les remplacent comme le compte rendu de la commission pourrait le laisser penser.

### **III. COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCE DU 16 FEVRIER 2018**

#### **2018/2/5 : Participation aux frais de fonctionnement des écoles : commune de Saint Amant de Boixe**

**M. Magnanon**, rapporteur, expose que la commune de Gond-Pontouvre a reçu de la part de la commune de Saint Amant de Boixe une demande de participation financière relative au remboursement des frais de scolarité pour 2 enfants de la commune scolarisés en classe ULIS.

Le montant de la participation financière demandée, soit **805.48 €**, est inférieure au tarif départemental 2017-2018 (433,18 € /enfant soit 866,36 € pour 2).

La commission des finances du 16 février 2018 a donné un avis favorable au versement des 805,48 € pour 2 enfants.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

*- **ACCEPTE** le versement de 805.48 € à la commune de Saint Amant de Boixe conformément à a demande écrite.*

#### **2018/2/6 : Convention de partenariat avec l'ACAMAC pour l'organisation des Musicales 2018**

**Mme Lassalle**, rapporteur, rappelle que chaque année, la commune de Gond Pontouvre organise, conjointement avec l'ACAMAC, au cours du mois de Mars, le traditionnel festival de musique « Les Musicales ».

La commune et l'ACAMAC souhaitent que la programmation des musicales 2018 comprenne 6 spectacles destinés au grand public. Le principe de la gratuité pour les spectateurs, principe fondamental de ce festival, est maintenu pour 2018. Il est proposé, pour l'organisation 2018, de renouveler ce partenariat. Dans ce cadre, l'ACAMAC assurerait la production de ces 6 spectacles entre le 03 mars et le 18 mars.

La commune fournit gratuitement les lieux pour les représentations évoquées (Salle des fêtes) et elle versera à l'ACAMAC la somme de 8 000 € à cette dernière afin de contribuer au financement de ces productions, charge à l'ACAMAC de solliciter tous autres concours financiers auprès des partenaires publics ou privés. Le versement de cette somme se fera au regard de la production d'une facture.

L'organisation de ce festival représente pour l'ACAMAC un budget de 20 500 €. Le plan de financement avancé par l'association comporte une subvention de la région à hauteur de 6 500 €, une subvention de Grand Angoulême de 6 000 € et une subvention municipale de 8 000 €.

Toutes ces mesures font l'objet d'une convention particulière qu'il convient au Conseil Municipal d'adopter.

**Monsieur le Maire** intervient pour indiquer que la participation du conseil régional est fortement compromise et que ce probable désengagement met donc à mal le plan de financement présenté. Quoi qu'il en soit, pour 2018, la participation communale s'établira à 8 000 € ce qui signifie que c'est l'ACAMAC qui va devoir assumer le coût de ce désengagement. Il va de soi que cette association ne pourra pas supporter cette situation une année de plus et que cela va devoir nous pousser à engager une réflexion sur le devenir de ce festival dans les années à venir.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : Mme Meyer + procuration de Mme Marzat et M. Chailloux) :*

- **ACCEPTE** le versement de 8 000 € à l'association ACAMAC dans le cadre des musicales 2018 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec l'ACAMAC la convention correspondante fixant les modalités d'organisation et de participation financière.

**2018/2/1 : Compte de gestion 2017 et 2018/2/2 compte administratif 2017**

**Monsieur le Maire**, rapporteur, indique au conseil la complète concordance entre le compte de gestion et le compte administratif 2017.

L'examen du compte administratif 2017 permettra de constater et de reporter au budget 2018 les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement au CA 2017 :	545 176 €
Résultat de la section de fonctionnement N-1 (2016) reporté au CA 2017 :	3 180 126 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	31 316.63 €
Excédent total de la section de fonctionnement :	3 693 986 €
Résultat de la section d'investissement au CA 2017 :	- 338 377 €
Résultat de la section d'investissement N-1 (2016) reporté au CA 2017 :	456 678 €
Excédent total de la section d'investissement :	118 300 €
Restes à réaliser 2017/ Dépenses	213 875 €
Restes à réaliser 2017 / Recettes	64 258 €

CA 2017	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépense/déficit	Recette/excédent	Dépense/déficit	Recette/excédent
Résultats reportés 2016		<b>3 180 126</b>		<b>456 678</b>
Résultats 2017	5 520 358	6 065 534	886 081	547 703
Résultat clôture 2017		545 176	-338 377	
Résultats clôture Avec reprise Excédents 2016	5 520 358	9 245 661	886 081	1 004 381
<b>RAR 2017</b>			<b>213 875</b>	<b>64 258</b>
Totaux cumulés	5 520 358.64	9 245 661	1 099 956	1 068 639
		<b>3 725 302</b>	- <b>31 316 (1068)</b>	

En section de fonctionnement, pour les dépenses :

Prévisions BP/DM 2017 :	9 057 973 €
Réalisé Compte Administratif 2017 :	5 520 358 €

Elles sont en augmentation de 0,83 % par rapport à 2016 (5 474 797 € sans la provision relative à l'emprunt ZAC de Rochine) et en augmentation de 6,92% depuis 2012 (5 163 170 €).

Par chapitre les dépenses s'articulent comme suit :

-Charges à caractère général :	1 104 807 € (- 2 % par rapport à 2016)
-Charges de personnel :	3 325 808 € (+ 2 % par rapport à 2016)
-Autres charges de gestion courante :	850 331 € (+ 6,72 % par rapport à 2016)
-Charges financières :	58 490 € (- 8,47 % par rapport à 2016)
-Dotation aux amortissements :	158 753 €
-Autres opérations d'ordre :	19 573 €
-Atténuations de produits :	196 €
-Charges exceptionnelles :	2 397 €

Pour les recettes :

Prévisions BP 2017 (hors excédents) :	5 877 846 €
Réalisé Compte Administratif 2017 :	6 065 534 €

Elles sont en diminution de 0,74 % entre 2016 et 2017.

Par chapitre les recettes s'articulent comme suit :

- Produit des services	308 763 € (+ 0,22 % par rapport à 2016)
- Impôts et taxes	4 618 434 € (+ 0,34 % par rapport à 2016)
- Dotations et participations	782 088 € (- 14,91 % par rapport à 2016)
- Autres produits de gestion courante	85 936 € (- 17,24 % par rapport à 2016)
- Atténuations de charges	210 376 €
- Produits financiers	34 €
- Opérations d'ordre	39 241 €
- Produits exceptionnels ;	20 660 €

Concernant ces recettes, **Monsieur le Maire** précise que la commune n'a pas augmenté ses taux en 2017. Elle a vu ses contributions directes baisser pour la deuxième fois du fait du dégrèvement par l'état de certaines catégories de personnes modestes en 2016, soit une perte de 9 523 € par rapport aux contributions reçues en 2016 (si on y ajoute le solde positif des compensations de l'Etat (7483)). Le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation est variable d'une année à l'autre mais connaît un net coût d'accélérateur entre 2016 et 2017 (+ 74.5 %) confirmant par la même la nette reprise de l'immobilier en 2017.

L'attribution de compensation de Grand Angoulême est passée de à 1 003 267€ à 980 655 €, soit.17 % des recettes de la section de fonctionnement (contre 20% en 2000). Cette évolution négative est due à la prise de compétence « Aménagement des aires des gens du voyage » par la Communauté d'agglomération qui a donc pris à sa charge la participation 2017 à ce syndicat, en le défalquant de notre attribution. Il en a été de même pour l'entretien de la zone des Savis et d'une partie de la ZI n°3.

Concernant la dotation globale de fonctionnement et la dotation de solidarité rurale, versées par l'Etat, elles sont depuis plusieurs années en baisse constante et 2017 n'a pas fait exception (- 81 623 € en 2017 par rapport à 2016 et - 410 996 € entre 2013 et 2017). Cette dotation ne représente plus que 8,35 % des recettes de la section contre 9,64 % en 2016, 11,61 % en 2015 et 15,28 % en 2012.

Les compensations de l'Etat relatives aux exonérations de taxes locales connaissent une hausse de 17,96 % compensant en partie la baisse des contributions directes.

S'agissant de la section d'investissement,

Les recettes de l'exercice 2017 sont de	547 703 €
Les dépenses de l'exercice 2017 sont de	886 081 €
Ce qui donne un résultat de	- 338 378 €
Auquel il convient d'ajouter l'excédent 2016	456 678 €
Ce qui donne un excédent total de clôture de la section d'investissement de	118 300 €

Si l'on examine les recettes de la section, elles s'élèvent pour 2017 à 547 703 €, réparties comme suit :

FCTVA	307 915 €
TA	58 661 €
Amortissement	158 753 €
Subventions	2 499 €
Vente de matériel divers	12 324 €
Opérations et écritures d'ordre	7 548 €

Pour ce qui est des dépenses, elles s'élèvent pour 2017 à 886 081 €, réparties comme suit :

Remboursement capital des emprunts	267 860 €
Subventions d'équipement (SDEG)	4 988 €
PASS Accession	12 000 €
PLU	260 €
Participation radar de police	609 €
Dépenses dans les programmes	560 821 €
Travail en régie	27 664 €
Opérations et écritures d'ordre	11 877 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité : (3 abstentions : Mme Meyer + procuration de Mme Marzat et M. Chailloux) :*

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

**Monsieur le Maire** quitte la séance qui est alors présidée par Mme Ancelin.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité : (3 abstentions : Mme Meyer + procuration de Mme Marzat et M. Chailloux) :*

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 de Monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire** réintègre la séance.

### 2018/2/3 : Affectation des résultats

**Monsieur le Maire**, rapporteur indique au conseil que l'examen du compte administratif 2017 permettra de constater et de reporter au budget 2018 les résultats suivants :

Résultat de la section de fonctionnement au CA 2017 :	545 176 €
Résultat de la section de fonctionnement N-1 (2016) reporté au CA 2017 :	3 180 126 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	31 316.63 €
Excédent total de la section de fonctionnement :	3 693 986 €
Résultat de la section d'investissement au CA 2017 :	- 338 377 €
Résultat de la section d'investissement N-1 (2016) reporté au CA 2017 :	456 678 €
Excédent total de la section d'investissement :	118 300 €
Restes à réaliser 2017/ Dépenses	213 875 €
Restes à réaliser 2017 / Recettes	64 258 €

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité : (3 abstentions : Mme Meyer + procuration et M. Chailloux) :*

- **APPROUVE** le report des résultats du compte administratif 2017 au budget 2018 dans les conditions énoncées par le rapporteur.

### 2018/2/3 : Débat sur les orientations budgétaires

**Monsieur le Maire** rappelle en préambule qu'inscrit dans la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants. Plus récemment, l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRÉ, a instauré la prise d'une délibération à l'issue du Débat d'Orientations Budgétaires, et non plus simplement une prise d'acte de la part du Conseil Municipal.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget. Outre ce changement juridique, le Débat d'Orientations Budgétaires a toujours pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, le plan pluriannuel des dépenses....

Le budget primitif 2018 sera proposé au vote du Conseil Municipal le 30 mars prochain.

**Monsieur le Maire**, rappelle les résultats du compte administratif 2017:

Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2017 (002)	3 693 986 €
Excédent de la section d'investissement au 31/12/2017 (001)	118 300 €
Besoin de couverture des RAR 2017 (1068)	31 316 €

Pour mémoire, les restes à réaliser 2017 s'élèvent 213 875 € en investissement-dépenses et à 64 258 € en investissement-recettes.

**Monsieur le Maire** présente les grandes lignes de la réforme de la taxe d'habitation qui entre en vigueur en 2018 et qui va s'étaler jusqu'en 2020.

Elle devrait toucher d'ici cette date près de 80 % des contribuables locaux qui devraient bénéficier d'un dégrèvement de 100% du montant de la taxe de la TH « base 2017 ». Avant 2018, 18% des contribuables

bénéficiaient déjà en tout ou partie d'un dégrèvement de la TH. En plus de ces dégrèvements, les contribuables pouvaient bénéficier d'exonérations et d'abattements dégressifs.

A la différence d'une exonération, un dégrèvement n'entraîne pas de perte de recettes fiscales (L'Etat couvre intégralement le dégrèvement dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017). Les collectivités perçoivent donc les éventuelles augmentations de taux ou modifications d'abattements supportées par le contribuable. Il n'y a donc pas en théorie de perte d'autonomie fiscale puisque les bases nettes d'imposition ne sont pas amputées et le champ du vote des taux n'est pas réduit.

En 2018, quand le revenu fiscal de référence (RFR) n'excède pas 27 000 € pour la 1<sup>ère</sup> part du quotient familial (QF), majorée de 8 000 € pour chacune des 2 premières demi-parts et 6 000 € pour les suivantes, le dégrèvement sera égal à 30% de la TH base 2017 restant due par le contribuable après application des dégrèvements déjà existants. En 2019, le dégrèvement sera égal à 65 % et en 2020, à 100 %.

A noter une exclusion du dispositif pour les hausses de taux et d'abattements de la collectivité décidées de 2018 à 2020. Ainsi, toute hausse de taux décidée par la commune ou l'EPCI après 2017 sera acquittée par le contribuable même bénéficiant d'un dégrèvement à 100%. Les ménages ne sont donc pas juridiquement dispensés de la taxe d'habitation. Quid du dispositif après 2020 ?

**Monsieur le Maire** indique que les hypothèses ci-après présentées ont été faites en partant du principe qu'il n'était pas envisagé de hausse de la fiscalité locale.

**Monsieur le Maire** indique au conseil que compte tenu de l'illégalité éventuelle de l'avenant avec la SAEML Territoires Charentes, s'agissant de l'opération ZAC de Rochine, un arrêt des comptes de l'opération semble s'imposer.

Cela implique une reprise de l'actif et du passif des comptes de l'opération dans le bilan de la collectivité, et cela sans préjuger de la suite donnée à l'opération. Cet arrêt des comptes est susceptible d'intervenir en 2018 et doit donc être intégré dans le BP 2018.

A ce jour et sans anticiper le résultat d'éventuelles négociations ou procédures judiciaires susceptibles de venir modifier dans un sens ou dans l'autre le bilan, on peut l'estimer comme suit :

Dépenses : 2 400 000 €  
Recettes : 0 €  
Reprise de la provision pour la garantie de l'emprunt lié à l'opération : 1 000 000 €

Cela se traduirait budgétairement comme suit :

Actifs terrains : 700 000 € en dépenses d'investissement,  
Etudes et autres : 840 000 € en dépenses d'investissement,  
Autres charges exceptionnelles : 860 000 € en dépenses de fonctionnement,  
Recettes de fonctionnement : 1 000 000 €

En l'état actuel, la reprise de provision pour garantie d'emprunt d'un million d'euros est affectée en recette de fonctionnement. Elle va permettre de compenser les 860 000 € de frais divers liés à l'arrêt des comptes de la ZAC de la Rochine imputés en dépenses de fonctionnement. Le delta de 140 000 € est disponible pour le financement de la section d'investissement.

**Monsieur le Maire**, s'agissant des investissements, indique qu'après un premier travail des commissions, on peut établir les dépenses recensées à 3 648 039 € réparties comme suit :

Pour les dépenses nouvelles :

Opérations d'ordre (dont travail en régie)	75 977 €
Pass accession	12 000 €
Acquisition de matériel	138 127 €
Bâtiments 2017	35 000 €
Voirie 2018	125 000 €
Bâtiment 2018	32 360 €
Provision pour dépenses imprévues	100 000 €

Soit un total de 518 464 €

A cela s'ajoute les dépenses déjà programmées à savoir :

Restes à réaliser (RAR) dépenses	213 875 €
Remboursement du capital de la dette	268 700 €
POS/PLU	5 000 €
Autres dépenses du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	1 102 000 €
Actif terrains ZAC Rochine	700 000 €
Etudes ZAC Rochine	840 000 €

Soit un total de 3 129 575 €.

Le plan pluriannuel d'investissements 2018/2020 se répartie comme suit :

	2018 (€)	2019 (€)	2020 (€)	Période (€)
<b>Voirie+PAVE</b>	230 000	420 000	260 000	<b>910 000</b>
<b>Les Sablons (Acq+voirie)</b>	350 000	160 360	0	<b>510 360</b>
<b>Cimetière</b>	115 000	250 000	250 000	<b>615 000</b>
<b>EPF Route</b>	En principe	En principe	En principe	En principe
<b>De Paris</b>	0 dépense	0 dépense	0 dépense	0 dépense
<b>Site Scol</b>	407 000	A	A	<b>407 000</b>
<b>De Roffit</b>		déterminer	déterminer	
	<b>1 102 000</b>	<b>830 360</b>	<b>510 000</b>	<b>2 442 360</b>

Pour faire face à ces dépenses, on peut envisager les recettes suivantes :

Subventions (sous réserve de réception des arrêtés d'attribution)	9 803 €
FCTVA	34 000 €
Taxe d'aménagement	45 000 €
Amortissement	168 000 €
RAR recettes	64 258 €
Excédent d'investissement reporté	118 300 €
Besoin de financement de la section d'investissement	31 316 €
Opérations d'ordre	25 000 €

Soit un total de 495 677 €.

Cela donne donc :

Dépenses (RAR+dép obligatoires) :	3 129 575 €
Recettes	495 677 €
Soit un solde de	2 633 898 €

Nouvelles dépenses listées par les commissions 518 464 €

Ce qui donne un montant à financer pour l'année 2018 de 3 152 362 €.

Les ressources dont dispose la commune pour financer ces dépenses proviennent de :

L'excédent de fonctionnement disponible	3 693 986 €
Reliquat provision garantie d'emprunt	140 000 €
Capacité d'emprunt raisonnable sur 3 ans	2 065 902 €

Afin de ne pas compromettre la capacité de la commune à faire face à ses futurs engagements **Monsieur le Maire** propose de tenter de limiter les nouvelles dépenses à hauteur de 250 000 €, soit un reste à financer de 2 883 898 € couvert comme suit :

- Un emprunt de 1 500 000 € pour couvrir les frais liés à l'arrêt des comptes de la ZAC de Rochine. Cet emprunt ne sera réalisé que si l'opération est effectivement arrêtée et à hauteur de la dépense réelle.
- Une ponction sur la section de fonctionnement/dépense à hauteur de 1 383 898 €.

Monsieur le Maire présente les principaux indicateurs relatifs à la dette :

Encours de la dette 2010-2026

	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Montant Encours en €</b>	2 717 617	2 544 651	2 366 273	2 771 750	3 023 772

2017	2018	2019	2020	2021	2022
2 739 397	2 477 722	2 213 922	1 947 322	1 702 332	1 461 930

## Structure de l'encours

Objet	Banque	Type	Taux %	Encours d'origine	Encours à devoir	Capital 2017 Intérêts 20117
Centre communal	Caisse D'épargne	Fixe 20 ans	3.39	1 400 000 €	595 000 €	70 000 € 19 280 €
Aile Ouest Centre communal	Caisse D'épargne	Euribor 3 mois/10ans	0.111	300 000 €	67 500 €	30 000 € 62 €
Optimisation énergétique	Crédit Agricole	Fixe 15 ans	3	750 000 €	432 039 €	52 368 € 12 372 €
Petit Vouillac	Caisse des Dépôts	Livret A 56 ans	1.35	600 000 €	572 186 €	7 741 € 7 598 €
GS Pont 1 <sup>er</sup> emprunt	Banque Postale	Fixe 10 ans	2.34	600 000 €	417 780 €	60 000 € 8 950 €
GS Pont 2 <sup>ème</sup> emprunt	Banque Postale	Fixe 10 ans	1.33	500 000 €	393 216 €	48 493 € 4 988 €
<b>Synthèse</b>		<b>75.39%</b> en fixe et <b>24.61 %</b> en variable	Taux Moyen <b>2.257 %</b>	<b>4 150 000 €</b>	<b>2 477 621 €</b> soit 59.7% de l'encours d'origine	<b>268 602 €</b> <b>53 250 €</b>

**Monsieur le Maire** ouvre le débat.

**M. Pierre** craint que la commune laisse des plumes dans cette opération Rochine ce qui va contraindre la commune en matière d'investissement pendant quelques temps.

**Monsieur le Maire** approuve mais précise cependant que les prévisions relatives à la ZAC Rochine sont très prudentes et ne font pas état des résultats des négociations ou des procédures qui vont intervenir. C'est à la fin de ces phases que l'on pourra apprécier les conséquences de tout cela. Mais dans le même temps, la perte la plus importante reste la fiscalité que la commune ne touche pas et dont elle aurait dû bénéficier si l'opération avait été réalisée dans les temps.

**M. Delage** se montre dubitatif sur la marge de négociation avec la SAEML Territoires Charentes qui ne doit sûrement pas être au mieux financièrement. Ce à quoi **Monsieur le Maire** répond que ce ne peut pas être sa préoccupation. Sa tâche est de mener au mieux des intérêts de la commune la fin de la relation contractuelle avec la SAEML.

S'agissant de la baisse des recettes constantes que subit la commune depuis plusieurs années, notamment avec la réduction des concours de l'état, **Mme Feyfant** s'interroge sur la façon dont les autres communes ont fait face à ce phénomène.

**Monsieur le Maire** répond que bien souvent, les réponses sont de 2 ordres, optimiser les dépenses de fonctionnement dans un premier temps, ce que la commune fait déjà depuis plusieurs années mais on arrive vite à une limite, et actionner le levier fiscal dans un second temps. Mais la commune disposant à ce jour de confortables excédents, cette piste ne saurait aujourd'hui être raisonnablement utilisée. L'autre alternative consiste à réduire l'offre de services rendus par la commune.

**M. Pascal** rappelle que traditionnellement, il y a une culture de la prudence financière au niveau de la commune ce dont **M. Gomez** se félicite car cela va permettre de passer sans trop d'encombres cette période délicate.

**Monsieur le Maire** approuve mais il indique qu'il va falloir maintenir et poursuivre ces efforts de gestion rigoureuse dans les années à venir.

**M. Pierre** souhaite connaître l'état d'avancement des Sablons. **Monsieur le Maire** indique que la commercialisation des lots libres se poursuit et que la réalisation des collectifs est programmée par Vilogia.

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité : (3 abstentions : Mme Meyer + procuration et M. Chailloux) :*

- **PREND ACTE** de la bonne tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2018 :

- **PREND ACTE** de l'existence du rapport joint en annexe et des orientations budgétaires, telles que présentées dans le rapport.

#### **IV. QUESTIONS DIVERSES**

**Mme Ancelin** intervient pour remercier l'ensemble des personnes, qu'elles soient élues, membres du personnel ou autres qui lui ont manifesté leurs sympathie à la suite de l'intervention chirurgicale du mois dernier.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.**

**GOND-PONTOUVRE le 12 mars 2018,**



**Le Maire,**

**G.DEZIER**